

1. COLLABORATION AVEC LES PARENTS

2. Élève ou parent veut dénoncer une situation



Priorisation à l'enseignant / l'enseignante de l'élève
(de vive voix, par courriel ou par téléphone)

Si la situation concerne l'enseignant / l'enseignante, veuillez communiquer avec la direction (aresb@cssrs.gouv.qc.ca ou 819 822-5519, option 3)



Après pré-évaluation si indices de violence et d'intimidation



Personne responsable: Guillaume Boulanger, TES (boulangerg@cssrs.gouv.qc.ca)
en collaboration avec direction (aresb@cssrs.gouv.qc.ca ou 819 822-5519, option 3)



Évaluer la situation



Intervenir en fonction de l'évaluation



Assurer le suivi auprès des personnes concernées, évaluer et réguler nos actions



Consigner et transmettre les informations

Dans les situations de violence et d'intimidation, une communication auprès des parents sera faite. Dans les situations d'accident ou de conflit, de manque de civisme ou autre il y aura une communication aux parents au besoin.